

PROCES VERBAL DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2018

La section était au complet lors de la session de printemps, sauf le mercredi 23 mai où Lionel Poisson était absent et excusé.

1. ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE PRINTEMPS 2018. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2017

Le PV de la session d'automne 2017 et l'ordre du jour de la session de printemps 2018 sont adoptés.

2. INTERVENTION ET DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'INP.

La direction est représentée par Astrid Lambrecht (DAS, faisant fonction de DI), Frédérique de Fornel (DAS) et Thérèse Huet (DS). Astrid Lambrecht annonce sa candidature pour la direction de l'INP.

Astrid Lambrecht indique que pour la première vague de promotions CRHC, 19 seront pour l'INP.

Elle informe que l'AAP Momentum 2017 a attiré environ 400 dossiers pour une dizaine de thématiques. Il y a 20 projets lauréats. Parmi les porteurs lauréats, un certain nombre sont déjà classés en concours.

L'AAP Momentum sera renouvelé en 2018. Il y aura 13 thématiques pas trop ciblées pour avoir une compétition ouverte. Ces thématiques ont été définies par l'ensemble des directeurs d'institut. Chaque thématique devrait concerner 3 instituts.

Lors de son travail d'évaluation vague et mi-vague, la section a noté la difficulté rencontrée par des chercheurs plutôt expérimentés pour financer leurs projets de recherche. Elle observe qu'on pourrait répondre à ce problème par un AAP de type interdisciplinaire au CNRS ouverte aux chercheurs seniors. La question reste ouverte.

La section s'interroge sur son rôle dans la procédure d'évaluation des GDR, IRN (ex-GDRI) et LIA étant donné que les décisions sont prises en amont par l'institut. Astrid Lambrecht informe que l'institut intervient dans le processus lorsque ces entités sont présentées sous forme de pré-projet pour étudier contours, échéances, stratégie et décide à ce moment de contacter (ou non) le porteur et de lancer la rédaction du projet définitif. La section n'intervient qu'après ce processus, pour l'évaluation de projets.

Astrid Lambrecht rappelle qu'un GDR est par définition ouvert pour l'accueil de nouvelles équipes et doit savoir évoluer. Pour ces accueils, l'avis de la section est nécessaire et très constructif.

Par contre, le problème est différent pour les IRN (ex GDRI), car il inclut des laboratoires à l'étranger : le CNRS souhaite garder le nombre de labos étrangers réduit au sein d'un IRN pour des questions de conventions avec ces organismes.

La section suggère qu'il serait intéressant de pouvoir écrire 2 rapports de section pour les GDR, IRN et LIA, l'un pour le porteur et l'autre pour le CNRS. Elle informe de la récurrence de la demande par les porteurs d'un format d'évaluation.

La section pose la question des UMRisations / désUMRisations en vue. Astrid Lambrecht rappelle d'abord que dans une UMR, toutes les tutelles s'engagent de la même façon (locaux, budget, RH, etc), et perçoivent les mêmes bénéfices (résultats, propriété intellectuelle, etc). Un problème à ce niveau, mais aussi un manque de stratégie commune, pas d'équipe de recherche au CNRS, incompatibilités entre organismes de tutelle, etc, peut conduire à une désUMRisation. Le CNRS définit ce qui est stratégiquement important ou pas pour lui. Pour une désUMRisation, il suffit qu'une seule partie soit en désaccord. Astrid Lambrecht note que dans ce cas, un bilan des contributions réelles peut aussi conduire à la proposition d'un partenariat (par ex URA).

La section remarque qu'il y a un problème de chronologie. Les négociations vont commencer pour Saclay, en amont de l'évaluation des labos par l'Hcéres et de par les sections. Quel est le rôle de la section dans ce processus ? La section interroge sur la place de l'aspect scientifique dans un processus de désUMRisation, sur l'avenir des chercheurs CNRS. Qui sera l'interlocuteur d'une équipe CNRS dans une telle situation ? le DU ? Pour le dépôt d'un brevet au sein d'un partenariat, quel est le mode de fonctionnement ? Ces questions restent pour le moment ouvertes, on en reparlera lors de la session d'automne.

Retour sur les concours :

Pour le concours CRCN fléché (vers 5 labos de section 08), la section rappelle que l'accueil des DU des laboratoires fléchés en amont du concours a été très utile. Une discussion a lieu sur la possibilité –pour d'éventuelles situations similaires - de former des jurys mixtes.

Le concours DR2 externe fléché GSMA a suscité seulement 5 candidatures, dont 4 se sont présentées à l'oral. La section signale que plusieurs candidats au concours CRCN auraient probablement pu répondre au profil – si formaté au niveau CRCN.

Astrid Lambrecht note que le taux de départ à la retraite des femmes sera élevé lors des prochaines années, ce qui aura un impact significatif sur le taux de chercheuses dans l'organisme. La direction demande de veiller à ce problème lors des recrutements et des promotions.

Astrid Lambrecht nous informe qu'il y a eu 88 accueils en délégation sélectionnés par l'INP, un chiffre en baisse. Elle note que le nombre d'accueils est conditionné par les demandes de l'année précédente. Elle rappelle que le 1^{er} renouvellement est quasiment automatique, et que les femmes en retour de congé maternité sont prioritaires (pour autant que l'INP soit informé). Elle indique qu'après l'avis de la section, l'institut est le dernier maillon dans la procédure d'attribution et que depuis cette année, il reçoit les avis des universités sans possibilité de négociation.

Astrid Lambrecht rappelle encore que le nombre des PEDR attribuées par section est lié au nombre de candidatures dans cette section.

3. DISCUSSION AVEC LE RESPONSABLE DU SUIVI DES GDR, JEAN-MARC GRENECHE.

La section a invité Jean-Marc Greneche, responsable du suivi des GDR à l'INP afin d'obtenir des précisions pour l'évaluation des GDR.

Jean-Marc Greneche commence par une description de la situation à l'INP : il y a 23 ou 24 GDR à l'INP. Depuis le début de son mandat, il en a visité une dizaine en participant aux réunions. Il s'intéresse en particulier au rôle du porteur, au mode de fonctionnement, à la place des jeunes, aux orateurs.

Il remarque qu'il est difficile de cadrer les GDR à cause de leurs formes très différentes : les thématiques sont variables, plus ou moins transdisciplinaires, avec des communautés parfois très différentes appartenant ou pas à l'INP. Il note que, d'un point de vue général, le but du GDR est de créer des communautés orientées vers des thématiques de recherche nouvelles. La vie d'un GDR est sanctionnée par les dotations : le GDR doit évoluer, sinon les dotations sont coupées.

Par conséquent, pour l'évaluation, plusieurs points sont à vérifier : originalité de la partie scientifique, thématiques nouvelles. Le GDR doit conduire à une évolution des communautés qui y participent. Si le GDR est ancien, évaluer l'évolution, l'animation, etc...

Pour l'évolution d'un GDR, la section peut adopter une attitude proactive et contacter directement le porteur (par exemple si elle remarque que certaines équipes manquent dans le GDR). Jean-Marc Greneche note qu'un GDR ne peut pas vivre seulement avec les dotations CNRS (5-15k€) : le CNRS incite à créer des clubs avec des entrepreneurs.

Désormais, un rapport d'activité (fiche de 1 page) doit être fourni tous les ans, qui permet de contrôler l'évolution du GDR. Les premiers ont été reçus par l'INP. La section demande à ce que ces fiches soient disponibles dans Marmotte, ou jointes au dossier.

Les GDR sont évalués tous les 5 ans en section, avec un dossier plus conséquent, qui permet l'expertise pour juger de son renouvellement. Il y aura un gros lot de renouvellements en 2019. La section demande un « template » pour ces rapports, et propose de lister les points qu'elle souhaiterait voir détaillés, si possible à la session d'automne 2018. Jean-Marc Greneche informe que de tels templates existent déjà pour les écoles thématiques.

Jean-Marc Greneche précise le mode d'évaluation des écoles thématiques : lors d'une réunion en juillet, l'INP décide des sections compétentes pour cette évaluation. L'institut évalue le contenu pédagogique de l'école. Le rôle de la section est d'inspecter le contenu scientifique.

Il note, pour finir, que le but d'un IRN (ex-GRDI) est très différent d'un GDR. La volonté est de créer un réseau avec un nombre limité de pays. Il note qu'en général, la 1^{ère} année de vie de ces entités sert à régler tous les problèmes administratifs. Les IRN sont entièrement évalués par la section (aspects scientifiques, financement, etc).

Pour la création d'un GDR, il précise la première étape de la procédure est de prendre contact avec son DAS. Le site web de l'INP évoluera prochainement pour les GDR.

4. INTERVENTION DE THERESE HUET, DELEGUEE SCIENTIFIQUE.

Thérèse Huet vient d'être nommée Déléguée Scientifique à l'INP.

Suite au concours CRCN en 04 fléché (fléchage vers 5 laboratoires de section 08), la section souligne l'utilité d'auditionner les DUs concernés en amont et suggère fortement cette procédure en cas de processus similaire ou inverse.

La section a tenté d'obtenir de plus amples informations sur les désUMRisations autres que celle données par Astrid Lambrecht, sans succès. Ces actions ne semblent pas encore très bien définies. On reprendra la question à la session d'automne.

La section a ensuite questionné Thérèse Huet sur les attentes de l'INP par rapport au rapport de conjoncture. La lecture d'anciens rapports indique une disparité entre instituts. Thérèse Huet rappelle que la spécificité de la section est qu'elle connaît le mieux les laboratoires. Le rapport de conjoncture doit être un reflet de ce qui se passe en section et donc dans les labos (faits marquants, thématiques en évolution, photo à l'instant « t »). La section se focalise en principe sur les aspects scientifiques, mais aussi sur ce qui peut impacter la science (interrogations, suggestions, IT, financements).

La section note que cet exercice est mal synchronisé, car en milieu de mandature. Ce serait plus approprié en fin de mandature, d'autant plus que la fréquence des rapports reste inchangée (4 ans) alors que la mandature de la section est désormais de 5 ans.

La section souhaiterait plus d'échanges INP-section en amont lors de la définition des postes fléchés, coloriés ou/et de CID54 pour le concours 2019, ne serait-ce que pour avoir un discours plus clair et cohérent lors de l'ouverture de ces postes et éviter les problèmes de communication.

La section informe Thérèse Huet de son mode de fonctionnement pour les évaluations de chercheurs en difficulté, notamment pour ce qui concerne les avis alerte, différé, réservé:

- Alerte : processus immédiat de retour au DU, au DAS.

- Réservé : le chercheur entre dans une phase de post-suivi

- Différé : Il est demandé au chercheur de déposer son dossier à la session suivante.

L'avis différé permet de réévaluer le chercheur rapidement avec la possibilité de compléments d'informations.

La section signale à Thérèse Huet son questionnement sur la pertinence des évaluations multiples pour le renouvellement d'association au CNRS ; ces évaluations multiples étant parfois redondantes, hors des thèmes de la section, ou simplement la conséquence de l'historique de l'unité (des thèmes rattachés à la section 04 qui n'y sont plus). Thérèse Huet précise que dans le cas des sections secondaires, la section doit évaluer scientifiquement sous l'angle de ses thématiques de recherche propres. Si la section n'est pas compétente (problème de l'inertie administrative, avec par exemple des chercheurs qui étaient en section 04 mais qui ont quitté le labo en question), faire remonter au DAS.

5. EVALUATIONS

Lors de la session, la section a examiné 111 dossiers répartis comme suit.

- 23 dossiers de candidature à la promotion CRCN→CRHC. La section a proposé le classement de 7 candidats :
 - 1) CROZET Patrick (ILM)
 - 2) CUBAYNES Denis (ISMO)
 - 3) BAN-D'ETAT Brigitte (CIMAP)
 - 4) HENNEQUIN Daniel (PhLAM)
 - 5) RAOULT Maurice (LAC)
 - 6) LEMOINE Didier (LCAR)
 - 7) BOEGLIN Alex (IPCMS)
- 54 évaluations de chercheurs à mi-vague.
- 2 évaluations de chercheur suite à un avis différé.
- 13 avis de pertinence sur un renouvellement de projet d'association au CNRS.
- 3 changements de direction d'unité.
- 2 changements d'affectation.
- 1 renouvellement de GDR.
- 2 dossiers de 1^{ère} demande d'éméritat.
- 3 dossiers de renouvellement d'éméritat.
- 2 expertises (projet ou suivi ou intégration d'équipe ou restructuration).
- 5 dossiers de reconstitution de carrière.
- 1 dossier de titularisation (fin de stage).

Par ailleurs, la section avait traité au printemps 51 dossiers de délégation et a examiné 47 demandes de PEDR.

Nota : Les propos prêtés aux représentants des tutelles sont ici retranscrits à partir des notes prises par le secrétaire scientifique, n'ont pas été relus par les intervenants et ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme l'expression officielle des directions des Instituts du CNRS.